

# COMITÉ ALPES MARITIMES

FFHANDBALL



«Esterel Gallery» - Maison Régionale des Sports  
809, Boulevard des Ecureuils - 06210 MANDELIEU

Tel. 04-92-97-46-73

[6306000@ffhandball.net](mailto:6306000@ffhandball.net) <http://www.comite06handball.fr>

Madame la Présidente, Monsieur le Président  
Sénior Féminin 1<sup>ère</sup> Division Territoriale

Mandelieu le 20 septembre 2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite à la mise en place de bassins géographiques sur la ligue PACA, les clubs de : Le Luc en Provence et Val d'Argens intègrent le championnat 1<sup>ère</sup> division territoriale féminin. Ces 2 clubs ne pourront prétendre à être champion départemental Comité 06 mais peuvent accéder au championnat territorial saison 2019/2020.

Les dates de report sont les week end du 01/02 décembre, 15/16 décembre et 26/27 janvier 2019. Les 2 premières dates de report correspondent aux premiers tours de la Coupe de France Départementale Masculin. Si une équipe est engagée en Coupe de France et qualifiée sur une de ces dates, le report devra se jouer la veille ou le lendemain du match de Coupe de France (Règlements Généraux FFHB).

A l'issue de cette première phase, les équipes classées aux 3 premières places de chaque poule disputeront le championnat Excellence Accession. Toutes les autres équipes (y compris les équipes inscrites en 2<sup>ème</sup> phase) disputeront le championnat Préexcellence.

Le championnat est mis en ligne sur « GEST'HAND ».

L'arbitrage est assuré par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Les rencontres peuvent se dérouler en semaine **après l'accord du club visiteur et de la Commission d'Organisation des Compétitions.**

Je vous rappelle que les horaires de rencontre de cette catégorie sont :

Début de match le samedi de 18h30 à 21h00, le match devant se terminer avant 22h30.

Début de match le dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Les demandes de report devront être effectuées uniquement sur « GEST'HAND ». Il est **IMPÉRATIF** de transmettre un mail à la CDOC (6306000.coc@ffhandball.net) et au club adverse avant de faire la demande de report. **Toute rencontre jouée sans l'accord de la CDOC sera perdue par pénalité par les deux clubs qui seront sanctionnés sportivement et financièrement.**

Je vous rappelle que les conclusions doivent parvenir au Comité 30 jours avant la rencontre, exception faite pour les trois premières journées. La feuille de match électronique doit être renvoyée au Comité 06 par téléchargement via le logiciel de feuille de match électronique dans les 24 heures qui suivent la date de la rencontre.

En souhaitant la réussite de votre club dans cette compétition, je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Le Président de la  
Commission d'Organisation des Compétitions  
R. BADALASSI

